



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 25/04/2022

RAPPEL : TÉLÉDÉCLARATIONS PAC SURFACES ET AIDES ANIMALES DU 1^{ER} AVRIL AU 16 MAI 2022

Depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 16 mai 2022 inclus, vous pouvez télédéclarer :

- **vos aides surfaciques** : aides découplées, aides couplées végétales, indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), aides en faveur de l'agriculture biologique (CAB - MAB), mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et aide à l'assurance récolte au titre de la politique agricole commune (PAC) campagne 2022.

- **vos aides animales 2022** : aide aux bovins allaitants (ABA), aide aux bovins laitiers (ABL) et aide aux veaux sous la mère (VSLM)

Vous devez pour cela aller sur votre compte Telepac www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Si votre mot de passe est expiré ou perdu vous aurez besoin de votre code Telepac pour en créer un nouveau. Ce code vous a été transmis par courrier en novembre 2021. Vous pouvez également contacter la DDT (Nathalie Da Silva au 05 55 21 83 15).

Vous pouvez vous faire accompagner dans cette télédéclaration par les différents organismes de service présents et référencés sur la Corrèze : chambre d'agriculture, ELVEA 19, FDSEA, CER FRANCE, Coopérative OCEALIA et Limouzi Consulting.

L'accompagnement de la DDT consistera en une assistance téléphonique comme l'année dernière via :

- le **0 800 221 371 (numéro vert gratuit)** pour être mis en relation avec un serveur vocal interactif qui vous dirigera :
 - . vers le sous-traitant de l'ASP, pour une assistance informatique ;
 - . vers la DDT de la Corrèze pour une assistance fonctionnelle et réglementaire.

Cabinet de la préfète Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 05 55 20 56 97

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

- le 05 55 21 82 74, numéro direct de la DDT (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h). Jean-François Auriac, Dominique Mercier et Franck Maurel vous assisteront.

Pour toutes questions concernant la réglementation des aides vous pouvez contacter :

- DPB : Claudine Teilhet (05 55 21 82 41) et Anthony Grandcoin (05 55 21 82 87)
- Aides BIO et MAEC : Christian Chevalier (05 55 21 80 48)
- Aides animales – ICHN et Assurance récolte : Jean-Philippe Pujade (05 55 21 83 84)
- Attribution de numéro pacage :
 - => pour une exploitation individuelle : Nathalie Da Silva (05 55 21 83 15)
 - => pour une exploitation en société : Nadine Roupp (05 55 21 82 73)

- Pour toutes autres questions réglementaires : Sylvie Charissoux (05 55 21 82 49)

Vous trouverez sur le site Telepac dans le bandeau supérieur à l'onglet «formulaires et notices 2022» l'ensemble des notices d'information relatives aux différentes aides et modes opératoires pour vous aider dans votre déclaration.

Ces notices vous permettront également de savoir quels sont les justificatifs demandés par aide à transmettre à la DDT au plus tard le 16 mai 2022 afin que vos demandes d'aides soient instruites.

Si vous téléchargez ces justificatifs directement lors de votre déclaration, il ne sera pas nécessaire de les envoyer en format papier.

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 05 55 20 56 97

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex